

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260414-49_2026-DE

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice19
présents16
votants17

L'an deux mil vingt-six, le **QUATORZE AVRIL**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte	
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	BOUCHET Stéphanie
MOREAU Karine	GAVALAND Cédric	CARCRESSY Sylvie	RABU Sophie	FRICAUD Yoann
GUEGAN Alan	BONNET Claudine			

ABSENTS EXCUSÉS : CORBIN Pierre-Marie ; VERGNES Stéphanie (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ; Loïcia CAHAREL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CROSSAY Myriam

OBJET

49/2026	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
----------------	--

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

M. le Maire expose qu'un agent actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 20/35^{ème} remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Cet avancement de grade n'est possible qu'à condition que la collectivité crée le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 20/35^{ème}
- DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 20/35^{ème}
- DIT que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} mai 2026

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

